

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 27 novembre 2024

Président : Hervé CORNAZ

Le conseil intercommunal,

sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1er : **d'adopter** la gestion de la période scolaire 2023-2024;

Article 2 : **de donner** décharge au Comité de direction pour sa gestion.

Ainsi délibéré et décidé en séance du 27 novembre 2024

Le Président

A stylized signature in purple ink, consisting of several overlapping horizontal strokes.

Hervé CORNAZ

La Secrétaire

A stylized signature in blue ink, featuring a large loop and several horizontal strokes.

Lucie THARIN